



Guide du parent

2021-2022

École Louis-Laberge
969 boul. Lafortune
L'Assomption, J5W 0M9
Tél.: (450) 492-3783
Télécopie: (450) 589-8922
Site internet : <https://louis-laberge.csaffluents.qc.ca/>

Mot du directeur

Chers parents,

C'est avec plaisir et fébrilité que je débute mon mandat à l'école Louis-Laberge. Je suis très heureux de relever ce nouveau défi. Pour avoir habité le secteur de l'école pendant plus de 6 années, je suis très heureux de ce retour à titre de directeur de l'école.



À mes yeux, la recette du succès des élèves dépend en très grande partie de la collaboration entre les différents acteurs qui sont impliqués dans la vie des enfants. La collaboration entre l'école et la maison est donc essentielle au développement du plein potentiel des élèves. Ainsi, notre partenariat sera une priorité au quotidien et passera par des contacts axés sur le respect de tous et chacun.

Même si l'année 2021-2022 risque de comporter son lot de défis, je nous souhaite à tous une excellente année ! Ce sera un grand plaisir de collaborer avec vous à la réussite des enfants de l'école Louis-Laberge.

Francis Drouin

Mot de l'équipe de direction

Déjà le retour à l'école après un été qui, nous le souhaitons, a été rempli de moments magiques!

Le personnel de l'école Louis-Laberge est prêt à vous accueillir et a bien hâte de vous retrouver. Nous vous invitons à nous suivre dans les aventures que nous propose cette nouvelle année scolaire.

*Il nous fait plaisir de vous partager le **Guide du parent**. Il s'agit d'un outil précieux qui vous permettra de mieux connaître notre école et de répondre à plusieurs petites questions fréquentes.*

Cet outil vous arrive en tout début d'année, période de l'année scolaire où l'on tente de s'imposer des routines et une discipline plus rigoureuse que pendant la période estivale. Bien sûr, nous vous encourageons déjà à planifier un horaire familial qui permettra un temps suffisant de sommeil ainsi qu'une période agréable de devoirs et de leçons. Eh oui! Nous avons bien dit agréable! Pour y arriver, il faut prévoir ce temps à un moment de la journée où les enfants ne sont pas dans un état de fatigue avancée. Aussi, il est sage de trouver un espace de travail hors des sources de dérangement. Parfois tout cela nécessite une gymnastique importante mais chaque petit geste contribue à améliorer la réussite de votre enfant.

Ce guide ne donne pas toutes les réponses qu'un parent peut se poser au cours d'une année scolaire, mais si vous souhaitez davantage de précisions, les enseignants, le personnel de soutien, du service de garde et l'équipe de direction seront heureux de vous éclairer. Vous êtes nos principaux partenaires et nous comptons sur votre collaboration.

En terminant, nous vous souhaitons une très belle année scolaire. Veuillez recevoir, chers parents, nos plus sincères salutations.

*Francis Drouin, directeur
Jean-Sébastien Fagnant, directeur adjoint
Carolynne Desaulniers, directrice adjointe*



HORAIRE DE L'ÉCOLE 2021-22

Primaire

Avant-midi

Accueil : 8 h 15 à 8 h 25

Période 1 : 8 h 25 à 9 h 19 (Tous les groupes)

Récréation 1: 9 h 19 à 9 h 36 (Groupes de 1^{re} 2^e, 5^e année)

Période 2 : 9 h 19 à 10 h 13 (Groupes de 3^e, 4^e, 6^e année)

ou

9 h 39 à 10 h 33 (Groupes de 1^{re} 2^e, 5^e année)

Récréation 2: 10 h 13 à 10 h 30 (Groupes de 3^e, 4^e, 6^e année)

Période 3 : 10 h 33 à 11 h 27 (Tous les groupes)

Surveillance : 11 h 27 à 11 h 32

Dîner : 11 h 32 à 12 h 52



Après-midi

Accueil : 12 h 52 à 12 h 57

Période 4 : 12 h 57 à 13 h 51 (Tous les groupes)

Récréation 3 : 13 h 51 à 14 h 08 (Groupes de 3^e, 4^e, 6^e année)

Inter-période : 14 h 11 à 14 h 41

Inter-période : 13 h 51 à 14 h 21

Récréation 4 : 14 h 21 à 14 h 38 (Groupes de 1^{re} 2^e, 5^e année)

Période 5 : 14 h 41 à 15 h 35 (Tous les groupes)

Surveillance : 15 h 35 à 15 h 45

Départ des autobus 15h45



Précolaire

Avant-midi

Accueil : 8 h 15 à 8 h 25
Cours : 8 h 25 à 11 h 27

Après-midi

Accueil : 12 h 52 à 12 h 57
Cours : 12 h 57 à 14 h 32

Départ des autobus 14h35

Service de garde

Matin : 6 h 15 à 8 h 15
Midi : 11 h 27 à 12 h 52
Après-midi : 14 h 32 à 18 h 00

Secrétariat

Avant-midi: 8 h 00 à 11 h 40
Après-midi: 12 h 40 à 16 h 00



VISITE À L'ÉCOLE

Afin d'assurer la sécurité des élèves à l'école, nous demandons à tous les visiteurs qui se présentent à l'école de s'adresser au secrétariat. On vous remettra une cocarde de VISITEUR.

En plus de porter un masque, nous vous demanderons de signer un registre de présences qui facilitera l'opération de traçage au besoin.

Il n'est pas permis de se rendre directement à un local de classe ou de circuler dans les corridors.

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel ou la direction, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant de venir à l'école afin de vous éviter des attentes ou des déplacements inutiles.



(450) 492-3783 option 3 (pour joindre le secrétariat)

À moins de circonstances très particulières, nous demandons aux parents qui viennent chercher leur enfant au moment des sorties, de les attendre à l'extérieur de l'école.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Lorsque votre enfant ne se présente pas à l'école, nous vous demandons d'informer l'école en communiquant avec le secrétariat au **(450) 492-3783, option 1**, et ce, même si vous avez communiqué l'information à l'enseignant. Veuillez préciser la durée et la raison de l'absence.

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez leur signaler aussi son absence en laissant le message au **(450) 492-3783, option 2**.

Si vous changez de numéro de téléphone, **il est important d'aviser la secrétaire** de l'école ainsi que la technicienne du service de garde (si votre enfant y est inscrit). Elles effectueront tous les changements dans les fiches d'information.

RETARDS

Si votre enfant se présente en retard à l'école le matin ou le midi, il doit passer par le secrétariat afin de signaler son arrivée et recevra un billet de retard. Seul le parent peut motiver un retard.

Par mesure de prévention, rappelez régulièrement à votre enfant de ne pas s'attarder le long du parcours, c'est-à-dire de se rendre directement à l'école ou à la maison.

ENFANTS MALADES

Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents ou la personne responsable en cas d'urgence afin qu'on puisse venir le chercher. Vous devez nous fournir un numéro pour vous rejoindre en tout temps. Nous ne retournons jamais un enfant malade sans qu'il ne soit accompagné par ses parents ou une autre personne désignée par eux.

MALADIES CONTAGIEUSES



Lorsque vous constatez ou croyez que votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, nous vous demandons de garder votre enfant à la maison afin d'éviter que d'autres enfants ne soient contaminés. Il est cependant très important d'informer l'école de ce fait après avoir eu un diagnostic officiel de votre médecin.

PRISE DE MÉDICATION À L'ÉCOLE ET OU AU SERVICE DE GARDE

De façon générale, votre enfant ne devrait jamais être en possession de médication.

L'aérosolthérapie (pompe) pour l'asthme et l'*ÉpiPen* sont autorisés à être laissés à votre enfant à la condition qu'ils soient prescrits par le médecin. Pour une plus grande sécurité, l'enfant doit porter son *ÉpiPen* sur lui. Dans le cas contraire, le parent doit communiquer avec l'infirmière.

De façon exceptionnelle, s'il s'avère que votre enfant doit absolument prendre un médicament prescrit sur les heures d'école. Veuillez en

aviser le secrétariat de l'école qui communiquera avec l'infirmière dans le but d'assurer un suivi.

Toute médication doit être identifiée par un code de prescription médicale et les renseignements suivants doivent apparaître sur le contenant : le nom de la personne, le nom du médicament, la raison d'administration, le dosage, la date d'expiration et le nom du médecin.

Prenez note qu'il n'est pas possible pour le personnel de l'école d'administrer des analgésiques (Tylénol, Advil etc.) sirop ou pastille pour la toux.

PÉDICULOSE

La pédiculose (les poux) peut devenir un véritable problème dans les écoles. Le CISSS « Centre intégré de santé et de services sociaux » met en place un protocole d'intervention et d'information à l'intention des parents. Si vous constatez que votre enfant est porteur, veuillez aviser l'école rapidement afin que les parents de la classe de votre enfant soient informés de la situation. Nous vous remettons une procédure à suivre pour un traitement efficace.

SURVEILLANCE SUR LA COUR

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons que:

- **Le matin, l'arrivée sur la cour débute à 8h15. Les portes se ferment à 8h25. Votre enfant devra entrer directement en classe dès son arrivée.**
- **Le midi, les élèves peuvent entrer à compter de 12h52 en se dirigeant directement en classe dès leur arrivée.** Les portes se ferment à 12h57.
- **Dans le but d'assurer leur sécurité, les élèves ne doivent jamais se présenter sur la cour avant l'heure prévue car il n'y a pas de surveillance ou alors elle est réservée aux élèves qui bénéficient du service de garde.**
- **De plus, il est imprudent de laisser les enfants sans surveillance aux abords de l'école en attendant le début de la surveillance.**

HABILLEMENT

Il est souhaitable d'avoir une paire de souliers ou d'espadrilles pour l'intérieur et une autre paire pour l'extérieur afin de garder l'école propre.

Afin de faciliter vos recherches dans les situations de perte, les vêtements d'extérieur et les bottes doivent être identifiés au nom de l'élève. Plus que jamais, il importe de pouvoir identifier le matériel surtout si nous devons procéder à une remise en cas de confinement.



Pour la période hivernale, il serait souhaitable que votre enfant ait quelques vêtements de rechange (*bas, mitaines, pantalons*), particulièrement les petits du préscolaire et du 1^{er} cycle.

Le port des bottes est obligatoire à partir de la première chute de neige.

FERMETURE EN CAS D'URGENCE

Pour des raisons de force majeure (panne d'électricité, tempête, verglas...), il peut arriver que la Direction générale du Centre de services scolaire des Affluents décide de fermer l'école.

Si la décision est prise avant le début des cours, l'information sera diffusée par les médias, sur la boîte vocale de l'école et sur le site internet du centre de services scolaire.

Si la décision est prise en cours de journée, l'enfant quitte avec une lettre de la direction (sauf en cas de panne d'électricité).

Lors d'une fermeture en cours de journée, il nous est impossible de rejoindre tous les parents par téléphone. Par conséquent, il est important que votre enfant ait un endroit désigné où il puisse se rendre en toute sécurité. Donnez cette information le plus tôt possible à votre enfant et vérifiez occasionnellement s'il l'a toujours en mémoire.

COLLATION

J'apporte des aliments qui sont bons pour ma santé : fruits ou légumes frais ou fromage. Les bonbons, la gomme à mâcher et les graines de tournesol sont strictement interdits. **Tout aliment à base de noix ou d'arachides est formellement interdit afin de protéger les élèves souffrant d'allergies sévères.**



CIRCULATION AUTOMOBILE

Afin d'assurer la sécurité des élèves et de favoriser une circulation adéquate des véhicules, nous vous demandons de déposer votre enfant à l'un ou l'autre des deux endroits prévus à cet effet :

- ◆ A l'extrême droite de l'école, côté cour d'école
- ◆ A l'extrême gauche, coin Payette et Lafortune, votre enfant pourra emprunter le trottoir
- ◆ **Merci de ne pas utiliser le débarcadère des autobus ni le stationnement réservé au personnel de l'école.**



**CALENDRIER DES COMMUNICATIONS
AUX PARENTS 2021-22**

1^{re} Communication	1 ^{re} communication transmise aux parents	Le vendredi 19 novembre 2021
1^{er} bulletin (40%) Bulletin par compétences		28 janvier 2021
2^e communication Communication	2 ^e communication transmise aux parents	Le jeudi 31 mars 2022
2^e bulletin Bulletin par compétences	Dernier bulletin scolaire	Bulletin transmis au plus tard le 10 juillet 2022

Rencontres de parents

Les rencontres de début d'année se dérouleront de façon virtuelle. L'enseignant de votre enfant vous communiquera les modalités.

Jeudi, 26 aout 18h30 : 4 ^e année 19h30 : 6 ^e année	Rencontre de parents de 4 ^e et 6 ^e années Rencontre virtuelle
Jeudi, 2 septembre 18h30 : Préscolaire 19h30 : 3 ^e année	Rencontre de parents de préscolaire 3 ^e années Rencontre virtuelle
Jeudi, 9 septembre 18h00 : 1 ^{re} année 19h00 : 2 ^e année 19h30 : 5 ^e année	Rencontre de parents de 1 ^{re} , 2 ^e années, 5 ^e année Rencontre virtuelle
Le jeudi 18 novembre 2021	Rencontre de tous les parents
Le jeudi 31 mars 2022	Rencontre des parents des élèves en difficulté et des parents qui le demandent

Service de garde



Technicienne du service: Madame Cécile Therrien



450-492-3783, option 2

<u>Horaire:</u>	Matin	6 h 15 à 8 h 15
	Midi	11 h 27 à 12 h 52
	Après-midi	14 h 33 à 18 h 00 (préscolaire) 15 h 35 à 18 h 00 (primaire)

Pour les nouveaux élèves, si vous devez inscrire votre enfant, faites-le dès maintenant.

Toute modification à l'horaire de fréquentation de votre enfant doit être faite avant la rentrée scolaire pour être effective le 27 août. Aucun changement d'horaire ne sera possible entre le 27 août et le 15 septembre.

Toute absence doit être signalée à Mme Cécile Therrien au **450-492-3783, option 2. Les frais de garde sont applicables même en cas d'absence.**

Les éducateurs du service de garde sont responsables uniquement des élèves inscrits au service de garde. Pour cette raison, nous demandons aux autres élèves non-inscrits de ne pas se joindre aux groupes du service de garde sur la cour.